



AG2R LA MONDIALE

Code de transparence AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS

1er janvier 2018



Déclaration d'engagement

AG2R La Mondiale Gestion d'Actifs est impliquée dans **l'investissement socialement responsable (ISR)** depuis 1999 et se félicite de la mise en place du Code. C'est sa quatrième adhésion, qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. La réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible dans le rapport annuel de chacun de nos fonds ISR ouverts au public et sur notre site internet.

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des fonds :

1. ALM Actions Zone Euro ISR,
2. ALM Actions Europe ISR,
3. ALM Monétaire Euro ISR,
4. ALM Crédit Euro ISR,
5. ALM Oblig Euro ISR,
6. ALM Sélection ISR,
7. ALM ES Actions Euro ISR,
8. ALM ES Equilibre Euro ISR,
9. ALM ES Monétaire ISR,
10. ALM ES Obligations Euro ISR,
11. ALM ES Diversifié Solidaire
12. et ALM ES Solidaire Euro.

Conformité avec le Code de transparence

La société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons.

Les fonds ALM Actions Zone Euro ISR, ALM Actions Europe ISR, ALM Monétaire Euro ISR, ALM Crédit Euro ISR, ALM Oblig Euro ISR, ALM Sélection ISR, ALM ES Actions Euro ISR, ALM ES Equilibre Euro ISR, ALM ES Monétaire ISR, ALM ES Obligations Euro ISR, ALM ES Diversifié Solidaire et ALM ES Solidaire Euro respectent l'ensemble des recommandations du Code.



Sommaire

1.	Données générales.....	4
1a)	Identité.....	4
1b)	Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG.....	4
1c)	Fonds ISR et moyens de la société de gestion.....	6
1d)	Informations fournies aux investisseurs.....	7
1e)	Fonds auxquels s’applique ce code.....	8
1f)	Objectifs recherchés par la prise en compte de critères ESG.....	9
2.	Méthodologie d’évaluation ESG des Emetteurs.....	10
2a)	Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l’analyse ESG.....	10
2b)	Moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire l’analyse ESG.....	12
2c)	Principaux critères d’analyse ESG.....	12
2d)	Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG.....	15
2e)	Fréquence de révision de la méthodologie.....	17
3.	Processus de gestion.....	18
3a)	Prise en compte des critères ESG dans la définition de l’univers d’investissement.....	18
3b)	Prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille.....	19
3c)	Politique d’engagement.....	19
3d)	Politique de vote en assemblée générale d’actionnaires.....	20
3e)	Prêt/emprunt de titres.....	21
3f)	Instruments dérivés.....	21
3g)	Investissements dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale.....	22
4.	Contrôle et reporting ESG.....	22
4a)	Procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d’analyse ESG.....	22
4b)	Supports média permettant de communiquer sur la gestion ISR.....	23



1. DONNEES GENERALES

La société de gestion

1a) Identité

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est la société de gestion d'AG2R LA MONDIALE, premier groupe de protection sociale en France. Au 18 janvier 2018, Elle est contrôlée à 100% par des membres de la SGAM AG2R LA MONDIALE : AG2R Réunica Prévoyance (71%) et LA MONDIALE (29%).

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, agréée par l'AMF sous le n° GP03027 et enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 449 471 325, est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital social de 6 969 080€. Son siège social est situé au 155 rue de Bercy, 75012 Paris. Elle est adhérente de l'Association Française de Gestion financière (AFG).

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le [site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS \(www.ag2rlamondiale-ga.fr\)](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).

1b) Démarche générale sur la prise en compte de critères ESG

La démarche ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, comme la [responsabilité d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE](#), participent à la prise en compte des enjeux du développement durable (changement climatique, pollutions, conditions de travail, biodiversité, ...). Le Groupe a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en adoptant en 2016 des [Principes et objectifs d'investissement responsable formalisés en un document diffusé sur le site internet www.ag2rlamondiale.fr](#).

La société de gestion n'est pas signataire des PRI qui est une initiative destinée aux investisseurs institutionnels mais :

- Philippe DUTERTRE, est membre du Conseil d'administration du Forum pour l'investissement responsable
- Maud COLIN-LIVET, Responsable de l'analyse ESG, est membre du Comité technique Investissement responsable de l'Association Française de Gestion financière

Par ailleurs, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS agit en conformité avec la convention d'Ottawa du 3 décembre 1997, ratifiée par la France le 23 juillet 1998, relative à l'« interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des **mines antipersonnel** et sur leur destruction » et avec la loi n° 98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel et à la convention d'Oslo du 3 décembre 2008 ratifiée par la France le 25 septembre relative aux « **armes à sous munitions** » et loi n°2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions.



Analyse extra financière

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est convaincu de l'apport positif de l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) à la construction de portefeuille. Elle permet l'identification d'opportunités d'investissement et la détection de risques.

Dialogue avec les émetteurs

Le dialogue avec les émetteurs et les entreprises constitue une dimension essentielle de la démarche d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS. Source d'information et vecteur d'influence, cette dimension se traduit par de nombreuses rencontres.

Exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires suit quatre principes :

1. Respect des parties prenantes
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS approuve les résolutions qui servent les intérêts de long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.
2. Cohérence
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'attend à ce que les résolutions proposées soient en cohérence avec les engagements publics souscrits par l'entreprise.
3. Transparence
AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS considère qu'une communication transparente vis-à-vis des actionnaires est l'une des bases d'une bonne gouvernance d'entreprise. Aussi, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'abstient d'approuver les résolutions pour lesquelles elle ne dispose pas des éléments d'analyse en vue d'une décision éclairée.
4. Adaptation
Pour les entreprises à faible capitalisation, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS peut être plus souple sur certains domaines (comités, nombre d'administrateurs, rémunération et indépendance...) en privilégiant dans ce cas la voie du dialogue.

La politique de vote d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS et le rapport annuel y afférent sont disponibles sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS :

<http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaitre/politique-dengagement--dialogue.html>.



1c) Fonds ISR et moyens de la société de gestion

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS gère une gamme d'Organismes de Placements Collectifs (OPC) ISR qui couvre les principales classes d'actifs et stratégies de gestion. Ces fonds interviennent également dans le champ de l'épargne salariale dans le cadre des schémas de type « Maître (ISR)-Nourricier » ou « Fonds de Fonds » à partir desquels la gamme des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) ISR labélisée par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) a été construite.

La gamme des 12 OPC ISR gérée par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, capitalisait 9 Mds € fin 2017.

3 de ces fonds ont reçu le Label ISR soutenu par les pouvoirs publics :

- ALM Actions Zone Euro ISR
- ALM ES Actions Euro ISR
- ALM Crédit Euro ISR

<http://www.lelabelisr.fr/>

Gamme labélisée par le CIES

La gamme labellisée par le CIES capitalisait 590 millions d'euros fin 2017. Elle couvre les classes d'actifs et profils de risque suivants :

- monétaire,
- obligations,
- gestion multi-actifs,
- actions des pays de la zone euro.

Le label du CIES est accordé sur appel d'offres, sous réserve de conformité à un cahier des charges. Pour en savoir plus sur le CIES : www.ci-es.org.

FCPE solidaires

Cette gamme compte aussi deux FCPE solidaires, investis à hauteur de 5 à 10 % de leur encours dans des entreprises non cotées ou associations définies comme solidaires.

Pour avoir cette qualité, ces acteurs doivent, soit employer des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, soit, s'il s'agit d'associations, de coopératives ou de mutuelles, remplir certaines règles fixées par décret relatives à la rémunération des dirigeants et des salariés. La poche solidaire des FCPE solidaires gérés par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est principalement basée sur les actions de la Société d'Investissement France Active (SIFA).

Pour gérer ces fonds, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS dispose d'une équipe ISR composée de 4 gérants spécialistes et 3 analystes ESG évaluant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance qui s'appuie, notamment sur les travaux d'agences spécialisées (moyens détaillés au chapitre 2b).



1d) Informations fournies aux investisseurs

Quatre types de documents sont mis à la disposition des investisseurs sur le site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS à l'adresse suivante : www.ag2rlamondiale-ga.fr au sein de la rubrique « Notre Offre ».

Document	Contenu	Fréquence de mise à jour
Reporting ISR*	<p>Performance ISR globale du fonds, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Évolution de la note ESG pondérée du portefeuille• Poids et note ESG des valeurs détenues en portefeuille• Répartition des valeurs du portefeuille et de son benchmark par notes• Thème d'actualité important, d'un secteur et d'une valeur associés à ce thème <p>Empreinte ESG du portefeuille vis-à-vis de son indice de référence sur des indicateurs concrets, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• intensité carbone• signature du pacte mondial• liberté d'association• rémunération des dirigeants• nombre de femmes au conseil	Trimestriel
Inventaire du portefeuille	<ul style="list-style-type: none">• Lignes du portefeuille• Note ESG	Annuel
Reporting mensuel du fonds	<ul style="list-style-type: none">• Performance financière• Actif net• Statistiques de risques• Répartition géographique et sectorielle• Principales lignes et mouvements	Mensuel
Prospectus et DICI	Informations réglementaires	En cas de changements
Rapports Article 173 (pour les fonds dont l'actif est supérieur à 500M€)	Information réglementaire sur les propriétés ESG des portefeuilles et plus particulièrement sur l'impact climatique.	Annuel

* document disponible pour les fonds ALM ACTIONS ZONE EURO ISR, ALM ACTIONS EUROPE ISR et ALM CREDIT EURO ISR



Rappel : Préalablement à toute souscription, l'investisseur doit prendre connaissance des Documents d'information clés pour l'investisseur (DICI) et règlements mis à sa disposition dans la colonne " Documents à télécharger " de cette rubrique.

Les fonds ISR

1e) Fonds auxquels s'applique ce code

FCP et FIA	Classification AMF	Typologie ISR	Architecture
ALM ACTIONS ZONE EURO ISR	Actions de pays de la zone euro	Best-in-class	Maître
ALM ACTIONS EUROPE ISR	Actions des pays de l'Union Européenne	Best-in-class	_
ALM MONETAIRE EURO ISR	Monétaire	Best-in-class	Maître
ALM CREDIT EURO ISR	Obligations et autres titres de créances	Best-in-class	_
ALM OBLIG EURO ISR	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	Best-in-class	Maître
ALM Sélection ISR	Actions de pays de la zone Euro	Diverses	Fonds de fonds
FCPE	Classification AMF	Typologie ISR	Architecture
ALM ES ACTIONS EURO ISR	Actions de pays de la zone euro	Best-in-class	Nourricier d'ALM ACTIONS ZONE EURO ISR
ALM ES EQUILIBRE EURO ISR	multi-actifs (actions, obligations, monétaires)	Best-in-class	Fonds de Fonds
ALM ES MONETAIRE ISR	Monétaire	Best-in-class	Nourricier d'ALM MONETAIRE EURO ISR
ALM ES OBLIGATIONS EURO ISR	Obligations et autres titres de créance libellés en euro	Best-in-class	Nourricier d'ALM OBLIGATIONS EURO ISR
ALM ES DIVERSIFIE SOLIDAIRE	multi-actifs (actions, obligations, monétaires)	Best-in-class	Fonds de Fonds
ALM ES SOLIDAIRE EURO	Actions de pays de la zone euro	Best-in-class	Fonds de Fonds



1f) Objectifs recherchés par la prise en compte de critères ESG

Les portefeuilles ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS sont investis dans les entreprises et entités publiques prenant le mieux en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur secteur d'activité.

L'investissement dans des sociétés passe par l'examen des critères ESG et particulier le respect des droits de l'homme, la dignité des conditions de travail, la contribution à la transition énergétique, le respect de l'environnement, l'égalité des chances, l'éthique des affaires et les bonnes pratiques de gouvernance. La société de gestion préfère, par exemple, investir dans des sociétés :

- signataires du Pacte Mondial,
- dont l'intensité carbone est plus faible que celle de ses concurrents,
- ayant une politique favorisant la liberté d'association,
- rémunérant leurs dirigeants en fonction de leur performance ESG et présentant des femmes dans leur conseil d'administration.

Pour les émetteurs souverains ou du secteur public, l'attention se portera sur leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique, leur politique en faveur de l'éducation, de la santé, de la stabilité économique et politique et de l'intégrité des institutions publiques et privées.

La société de gestion ne pratique pas d'exclusion systématique de certains secteurs ou types d'entreprises, sauf dans les cas suivants :

- émetteurs impliqués dans les armes interdites par les conventions internationales signées par la France ;
- émetteurs classés dans le secteur du tabac ;
- producteurs d'électricité consommant plus de 30% de charbon et développant de nouvelles capacités de production basées sur le charbon.

Ainsi, dans l'esprit de la définition de l'ISR adoptée en juillet 2013 par l'AFG et le FIR, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS cherche à « concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité ».

5 à 10% de l'encours des fonds ISR et solidaires ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR et ALM ES SOLIDAIRE EURO est investi dans des organismes non cotés à forte utilité sociale tels que la Société d'Investissement de France Active. Plus d'informations sont disponibles sur www.ag2rlamondiale-ga.fr.



2. METHODOLOGIE D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS

2a) Principes fondamentaux sur lesquels repose la méthodologie de l'analyse ESG

La démarche analytique d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS vise à identifier les entreprises et les émetteurs qui se distinguent positivement. Elle repose tout d'abord sur un travail de compréhension des enjeux environnementaux, sociétaux ou relatifs à des questions de gouvernance (ESG) propres à chaque type d'acteur de l'univers d'investissement et aux différents secteurs d'activité. Elle est ensuite à l'écoute d'indices annonciateurs de risques à fort impact réputationnel et financier. Elle se nourrit enfin des fruits du dialogue avec les entreprises et les émetteurs.

En cohérence avec l'adhésion d'AG2R LA MONDIALE au Pacte Mondial des Nations Unies (<http://www.un.org/fr/globalcompact/index.shtml>), AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS applique à ses investissements des critères ESG fondés sur les 10 principes du Pacte Mondial. Ainsi, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à un ou plusieurs principes feront l'objet d'une mise sous surveillance pouvant conduire à l'exclusion de la « sélection ISR ». Les titres des entreprises sous surveillance ne peuvent pas être achetés pour les portefeuilles ISR et ceux des entreprises exclues doivent être cédés dans les 3 mois. Le statut « sous surveillance » ne peut être conservé plus de 6 mois, délai au terme duquel une décision doit être prise. La note des entreprises sous surveillance peut être inférieure à la médiane.

Les 10 principes du Pacte Mondial

Un cadre universel de valeurs pour initier, structurer et développer les démarches de responsabilité sociétale.

Droits de l'homme

- Principe N°1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- Principe N°2 : Veiller à ne pas se rendre pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

- Principe N°3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- Principe N°4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
- Principe N°5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- Principe N°6 : Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.



Environnement

- Principe N°7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe N°8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- Principe N°9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

- Principe N°10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

http://www.globalcompact-france.org/images/bibliotheque_documentaire/Plaqueette_Global_Compact_France.pdf



2b) Moyens internes et externes mis en œuvre pour conduire l'analyse ESG

Moyens internes

La société de gestion s'appuie sur l'équipe de 3 analystes ESG de la Direction des investissements et du financement du groupe AG2R LA MONDIALE.

La mission de cette équipe est d'identifier les enjeux ESG propres à chacun des secteurs d'activité et d'évaluer les entreprises et les émetteurs publics de l'univers d'investissement sous un angle extra financier. Elle base ses travaux sur les recherches académiques, les publications des organismes publics nationaux ou internationaux, les informations communiquées par les entreprises, les ONG et les médias.

Moyens externes

De plus, AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'appuie sur l'expertise d'acteurs reconnus dans l'évaluation et le suivi des pratiques ISR : VigeoEiris, Oekom et Sustainalytics pour l'analyse ESG, Carbone 4 pour la transition énergétique, Proxinvest et ISS pour l'analyse des résolutions en assemblée générale.

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS se nourrit également des travaux des bureaux de recherche ESG de ses intermédiaires.

2c) Principaux critères d'analyse ESG

L'analyse ESG d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS repose sur des critères qui varient suivant les types d'acteurs présents au sein de son univers d'investissement : privés, d'une part, souverains, parapublics ou supranationaux d'autre part.

Certains titres émis par ces acteurs, comme les obligations fléchées vers des projets à objectif social et/ou environnemental (voir l'encadré de la page suivante), relèvent d'un cadre analytique spécifique.

Entreprises privées

Les critères d'analyse des entreprises visent à évaluer la politique, la mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus sur les enjeux environnement et sociaux propres à chaque secteur d'activité ainsi que la qualité de la gouvernance (les critères utilisés sont détaillés dans le chapitre 2d).



Ces critères sont pondérés selon leur importance pour le secteur d'activité, par exemple :

Secteurs	Principaux enjeux ESG	Pondération
Electricité	Source d'énergie utilisée pour produire l'électricité Offre à destination des populations ayant des difficultés d'accès au réseau électrique	Environnement: 30% Social: 40% Gouvernance: 30%
Aerospace et défense	Emissions sonores et de gaz à effet de serre des avions Gestion des restructurations	Environnement: 30% Social: 45% Gouvernance: 25%
Automobile	Emissions de gaz à effet de serre et de particules fines des véhicules Gestion des restructurations et des délocalisations Santé sécurité des ouvriers Sécurité des produits	Environnement: 40% Social: 35% Gouvernance: 25%

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie, notamment, sur des données fournies par Sustainalytics.

Les émissions fléchées vers des projets environnementaux et sociaux

Les obligations fléchées vers des projets à impact environnemental (1) ou social (2) positif (« Green Bonds », « Social Bonds ») sont émises par des entreprises, des organisations internationales ou des collectivités locales. Leur évaluation repose sur la responsabilité ESG de l'émetteur, l'objet du financement et le suivi des projets financés.

(1) Activités « vertes » :

- Energies renouvelables
- Efficience énergétique (dont les bâtiments efficients)
- Gestion durable des déchets
- Utilisation durable des sols
- Conservation de la biodiversité
- Transport propre
- Gestion durable de l'eau
- Adaptation au changement climatique

(2) Activités à impact social positif :

- Renforcement de la cohésion sociale des territoires
- Programmes d'actions en faveur des populations vulnérables
- Logement social
- Soutien aux PME et à l'innovation



Émetteurs souverains, organismes publics, parapublics et supranationaux

L'analyse ESG des Etats et émetteurs assimilables met l'accent sur les enjeux suivants :

- En matière environnementale, sur leur engagement en matière de lutte contre le changement climatique,
- En matière sociale, sur leur politique en faveur de l'éducation et de la santé,
- En matière de gouvernance, sur la stabilité économique et politique et l'intégrité des institutions publiques et privées.

Sélections de fonds ISR externes

Dans le cadre des fonds de fonds ISR, sont évalués :

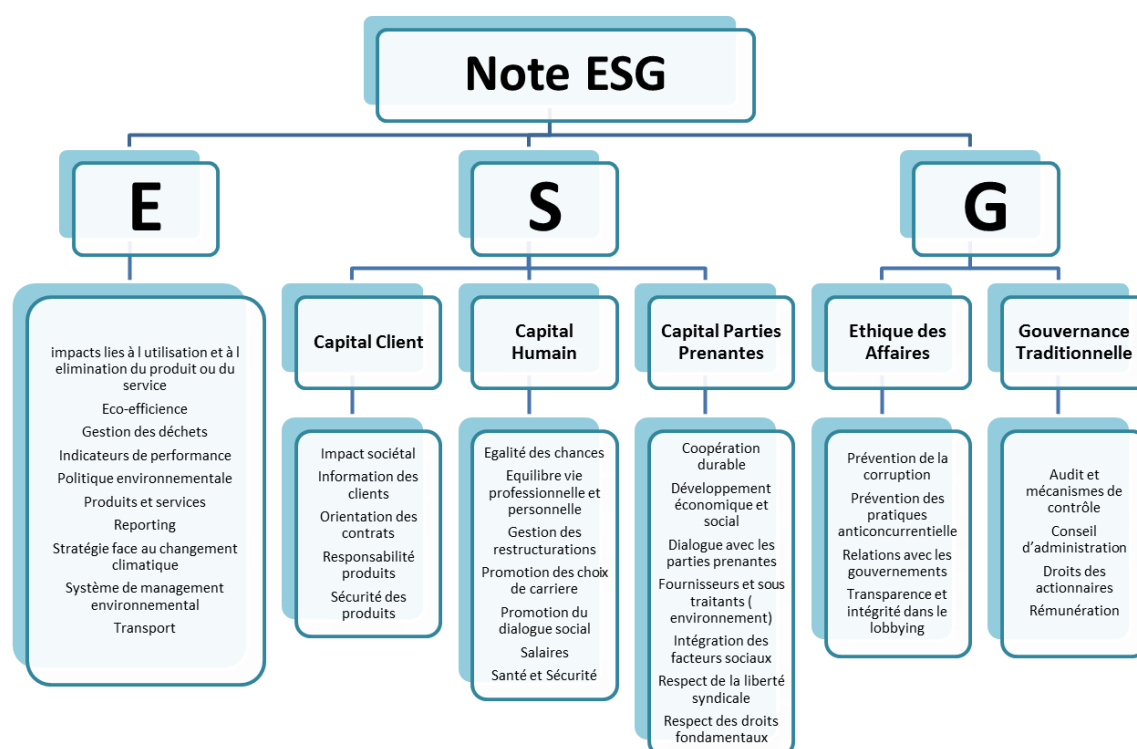
- les moyens dédiés à l'analyse ISR par la société de gestion externe en charge du fonds dans lequel l'OPC d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est appelé à investir ;
- la qualité et la sélectivité de la méthodologie ;
- la culture ISR de l'équipe de gestion et
- la qualité du reporting ISR.



2d) Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

Entreprises

Ces émetteurs sont évalués, à partir des données communiquées par les agences d'analyse ESG complétées par les analystes d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, à l'aide de 37 critères, cités ci-après :



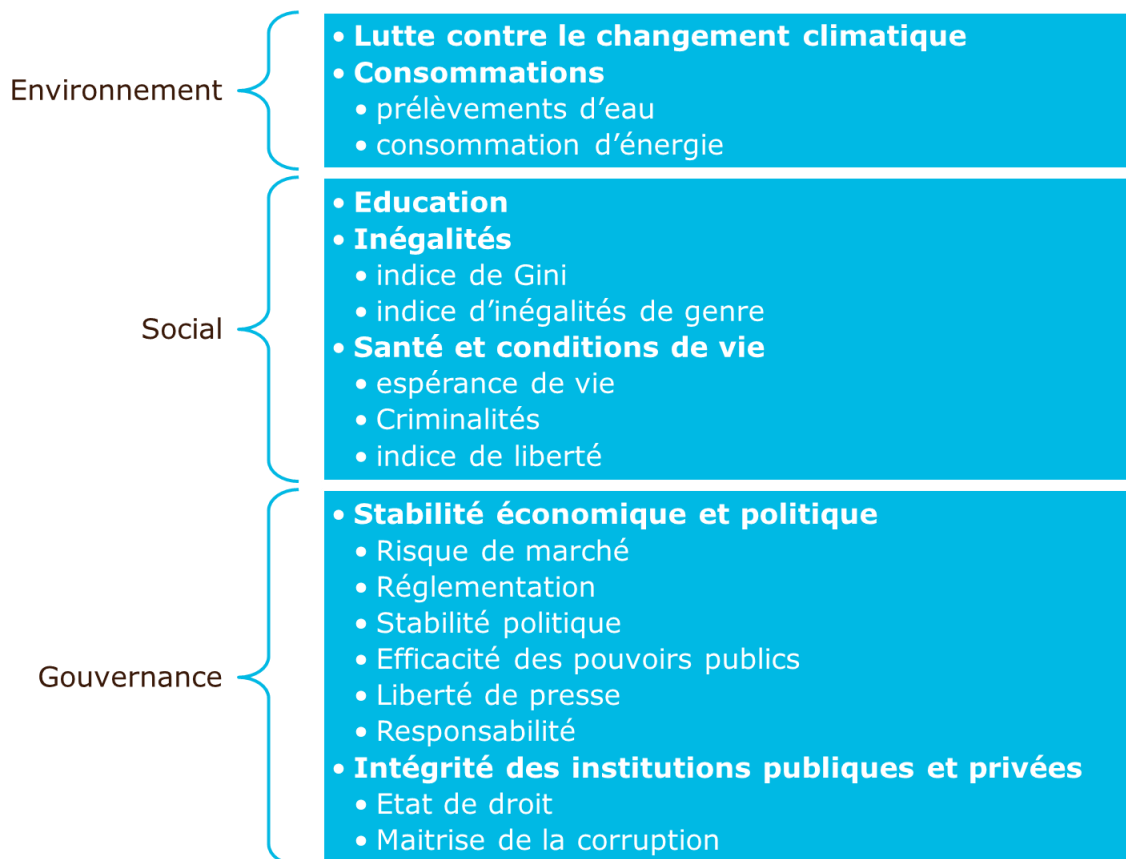
L'équipe d'analyse ESG sélectionne et pondère les indicateurs selon la disponibilité des données et leur pertinence pour chaque secteur d'activité (par exemple, pour le secteur des Médias, le reporting environnemental n'est pas pris en compte). L'évaluation des émetteurs est réalisée avec Ethis Screening®, une interface propriétaire qui centralise et traite les données ESG. Cet outil met en relation les pondérations sectorielles et les notes obtenues par chaque émetteur pour attribuer 4 notes principales aux émetteurs : « E », « S », « G » et « ESG » (échelle de 0 à 100).

Le seuil d'éligibilité est par défaut la médiane du secteur mais peut être modifié selon l'appréciation, par l'équipe d'analyse ESG, des activités des entreprises vis-à-vis des objectifs de développement durable de l'ONU. Par exemple, pour le secteur du tabac, aucune entreprise n'est éligible. Au contraire, pour le secteur des énergies renouvelables, tous les émetteurs sont sélectionnés. L'appréciation est formalisée dans les analyses ESG sectorielles mises à disposition de l'ensemble des acteurs concernés (gérants et membres du Comité d'investissement responsable).



Emetteurs souverains, organismes publics, parapublics et supranationaux

L'évaluation ESG des émetteurs souverains repose sur 20 critères équilibrés relatifs à la gouvernance, aux aspects sociaux et à l'environnement.



Les piliers « Social » et « Gouvernance » représentent 80% de la note de chaque Etat.

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS utilise sur ce périmètre des données issues de VigeoEiris. Une analyse qualitative s'ajoute à cette analyse quantitative afin d'exclure les Etats faisant l'objet de controverses significatives sur le respect des « Droits de l'Homme ».

Les organismes publics, parapublics et supranationaux sont évalués le cas échéant sur la base des notes communiquées par les agences. Certaines collectivités locales, institutions ou banques de développement dépendant d'un Etat peuvent se voir attribuer la note de ce dernier.



Sélection de fonds ISR

Pour être sélectionnés, les fonds ISR, doivent être cohérents avec le développement durable, avoir un effet sensible sur l'univers d'investissement ; mais leur gestion ne doit pas être restrictive au point de biaiser fortement les performances ou de conduire le gérant à ne pas pouvoir dégager de valeur ajoutée.

Exemples de critères ESG en lien avec le développement durable :

- La réduction des émissions gaz à effet de serre ;
- Les conditions de travail des salariés, sous-traitants et fournisseurs ;
- La non-discrimination des personnes ;
- L'éthique des affaires ;
- Le respect des codes de gouvernance.

Les fonds sélectionnés doivent répondre de manière satisfaisante à ces critères.

2e) Fréquence de révision de la méthodologie

Les évolutions apportées à la méthodologie d'analyse ESG, de construction de la « sélection ISR » et de mise sous surveillance et exclusion (ainsi que leur suivi et issue), sont proposées par l'équipe ISR et validées par le Comité d'Investissement Responsable qui réunit l'ensemble des parties prenantes au processus d'investissement socialement responsable (gestion, analyse, contrôle, opérations). La méthodologie est revue et actualisée tout au long de l'année.

La sélection ISR est également conduite dans le cadre plus général de la politique d'investisseur responsable du groupe AG2R LA MONDIALE. Ainsi, en 2017, AG2R LA MONDIALE a décidé d'exclure de ses investissements les entreprises appartenant au secteur du tabac et les producteurs d'électricité dérivant plus de 30% des MWh du charbon et accroissant leur capacité de production à partir de cette source d'énergie primaire.

Émetteurs privés,

Les enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activité, les critères pris en compte, l'évaluation des émetteurs et la sélection ISR font l'objet d'une revue au moins tous les 18 mois.

Etats, émetteurs publics, parapublics et supranationaux

L'évaluation des émetteurs publics et assimilés entrant dans le champ de l'univers d'investissement des fonds qui relèvent de ce code de transparence est mise à jour annuellement.



3. PROCESSUS DE GESTION

3a) Prise en compte des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement

Les fonds ISR ne peuvent investir que dans des titres appartenant à la sélection ISR, composée des acteurs les plus performants¹ sur les enjeux propres à chaque secteur d'activité ou catégorie d'émetteurs². La sélection ISR est constituée :

- des entreprises les mieux évaluées de leur secteur d'activité. Les émetteurs éligibles peuvent représenter au maximum 60% de l'univers d'investissement **initial du fonds**.
- des émissions fléchées, vertes ou sociales, d'émetteurs n'appartenant pas à la sélection ISR, mais ayant reçu une évaluation supérieure ou égale à 50/100.
- des Etats dont la note ESG appartient aux trois meilleurs quartiles du classement.

Au moins 90% de l'encours du fonds doit être investis dans des émetteurs appartenant à la sélection ISR. La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10% et aucun titre appartenant à la catégorie « non ISR » ne peut être présent dans un fonds ISR (le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder les lignes).

Les gérants sont informés de l'évaluation ESG des émetteurs via :

- l'outil ISR interne Ethis Screening,
- l'outil de saisie des ordres, Omega,
- dans le cadre du Comité d'Investissement Responsable,
- à l'occasion des interventions quotidiennes de l'équipe ISR à la réunion de gestion du matin (quotidienne) ;
- lors du Comité des analystes.

Pour plus d'informations sur la méthode de notation, voir les chapitres 2c et 2d.

La somme des valeurs sous surveillance et des valeurs non notées est plafonnée à 10%.

¹ à partir d'un univers d'investissement de près de 700 entreprises et émetteurs

² Etats, agences gouvernementales, collectivités publiques, émetteur privé

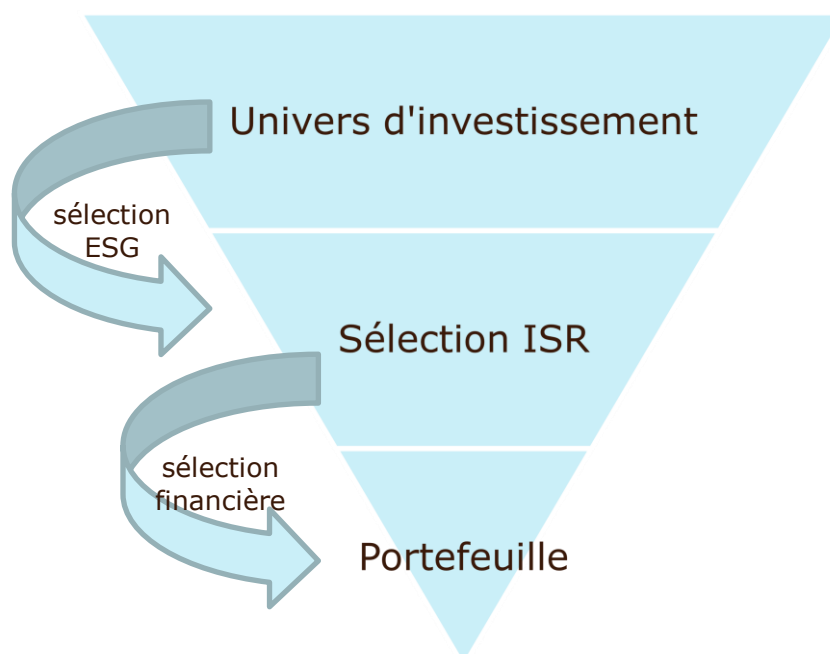


3b) Prise en compte des critères ESG dans la construction du portefeuille

La gestion ISR mise en œuvre par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS relève d'une démarche, communément appelée « Best in Class », consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité. Elle permet aux fonds ISR de ne pas s'écarter de la répartition sectorielle de leur indice de référence, à la différence des approches thématique ESG ou d'exclusions sectorielles.

Les gérants des fonds ont accès, via l'outil Ethis Screening, aux analyses ESG des émetteurs de l'univers d'investissement qui identifient ceux appartenant à la sélection ISR :

- au moins 90% (80% pour les fonds solidaires) de l'encours des fonds ISR d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS doit être investi dans des émetteurs appartenant à la sélection ISR,
- aucun titre non éligible ISR ne peut être présent dans un fonds ISR (le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour céder les lignes).





3c) Politique d'engagement

A travers le dialogue, AG2R LA MONDIALE cherche à mieux comprendre comment les entreprises et les émetteurs répondent aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance de leur secteur d'activité. En cela cette démarche, par la collecte d'informations contribue à l'évaluation des entreprises et des émetteurs.

Cette relation avec l'entreprise participe aussi d'une démarche d'influence, telle qu'évoquée par le FIR et l'AFG : « *...En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.* »

Le dialogue avec l'entreprise peut, notamment, découler des cas suivants :

- l'apparition d'une controverse,
- la détection d'un risque E, S ou G lié à une pratique ou une initiative de l'entreprise,
- une résolution en Assemblée Générale interpellant les principes de la politique de vote.

Conduit en amont d'une Assemblée Générale d'actionnaires, le dialogue contribue à un exercice éclairé des droits de vote et permet réciproquement à l'entreprise de mieux appréhender l'impact de certaines de ses initiatives ou pratiques, notamment dans les domaines relatifs à la gouvernance ou à la rémunération des dirigeants.

3d) Politique de vote en assemblée générale d'actionnaires

Les droits de vote attachés aux actions détenues par les fonds qui relèvent de ce code sont exercés conformément à la [politique de vote](#) de la société de gestion et sur la base d'une analyse des résolutions assistée par deux agences conseils (Proxinvest et ISS). Le [rapport de vote](#) est également disponible sur le site d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.



3e) Prêt/emprunt de titres

Les titres portant droits de vote en assemblée générale d'actionnaires ne sont pas prêtés pendant la période du vote.

3f) Instruments dérivés

L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques de couverture ou d'exposition contre les risques de taux, de change ou du marché action. Le recours aux instruments dérivés ne constitue pas une composante clef du processus d'investissement. Ainsi leur utilisation ne saurait dénaturer la qualité ESG des OPC concernés.

Les contrats à terme, options, swaps de taux et/ou de change sont négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré des pays membres de l'OCDE. S'agissant des instruments de gré à gré, le gérant doit analyser la qualité ESG des contreparties. En particulier, les contreparties éligibles à l'exécution des contrats de swap sont des établissements de crédit sélectionnés en fonction de différents critères selon une procédure mise en place par la société de gestion. Elles sont notés minimum A- ou équivalent, selon l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs. La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPC.

De même, le sous-jacent des produits dérivés doit être reconnu éligible sous l'angle de l'évaluation ESG.

L'exposition nette résultant de l'emploi de swaps ne peut dépasser 15% de l'actif net de l'OPC. L'exposition nette résultant de l'emploi de contrats à terme ne peut dépasser 100% de l'actif net de l'OPC.

Pour la gestion de taux, l'utilisation de dérivés ne répond pas à une logique d'investissement mais à un objectif technique : le portefeuille est investi en produits qui sont analysés ESG, puis les gérants utilisent des produits dérivés pour ajuster le portefeuille (soit provisoirement soit pour affiner la durée du portefeuille). Dans la mesure où il s'agit d'instruments d'ajustements financiers, les dérivés sur des marchés organisés (les contrats à terme et les options) doivent pouvoir être utilisés selon les dispositions fixées en cohérence avec la politique du fonds.

Pour la gestion actions les dérivés ne sont utilisés que dans un objectif de couverture du portefeuille en cohérence avec la politique ESG du fonds. Il ne doit pas y avoir de contradiction avec la nature ESG du fonds. Le portefeuille est toujours investi en titres évalués ESG mais la performance tient compte de la neutralisation du risque des marchés actions. La performance nette gardera un impact ESG du fait de la surpondération des titres ESG par rapport à l'indice.



3g) Investissements dans des organismes non cotés à forte utilité sociétale

5 à 10% de l'encours des fonds ISR et solidaires ALM ES SOLIDAIRE EURO ISR et ALM ES SOLIDAIRE EURO est investi dans des organismes non cotés à forte utilité sociale tels que la Société d'Investissement de France Active. Plus d'informations sont disponibles sur le [site internet d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS](#).

4. CONTROLE ET REPORTING ESG

4a) Procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG

AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS s'appuie, dans un certain nombre de fonctions, sur des ressources mutualisées au sein de la Direction des Investissements et du Financement (DIF) d'AG2R LA MONDIALE et dimensionnées à la hauteur des enjeux du groupe.

Le respect par les gérants du cadre ISR propre à la gestion des fonds qui relèvent de ce code est ainsi contrôlé de manière hebdomadaire par le département du contrôle interne de la DIF et fait l'objet d'une revue (analyse, suivi et mesures résolutoires) à l'occasion de chaque comité des risques.

**4b) Supports média permettant de communiquer sur la gestion ISR**

Support d'information	Contenu	Mode de diffusion	Fréquence de mise à jour
Inventaire des lignes en portefeuille	Liste des titres en portefeuille et % de l'actif	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html	Annuel
Prospectus	Description des fonds	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html	Lors d'un changement
DICI	Informations clés sur le fonds	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html	Lors d'un changement
Rapports annuel	Rapports sur l'exercice antérieur	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html	Annuel
Rapport mensuel	Rapport sur le mois antérieur	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/notre-offre.html	Mensuel
Page ISR de la société ou du fonds	Informations sur le filtre ISR, l'outil d'analyse et l'équipe	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nos-expertises/linvestissement-socialement-resp.html	Lors d'un changement
Politique de vote	conditions dans lesquelles sont exercés les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (OPCVM et FIA)	http://www.ag2rlamondiale-ga.fr/home/nous-connaître/politique-dengagement--dialogue.html	Annuel
Politique de responsabilité sociale de l'entreprise	Rapport de responsabilité sociale du groupe	https://www.ag2rlamondiale.fr/groupe/nous-connaître/rapport-d-activite-et-de-responsabilite-societale	Annuel
Principes et objectifs d'investissement responsable	Cadre général de la politique d'investisseur responsable du Groupe	https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/Groupe/AG2R-LA-MONDIALE-groupe-principes%20et%20objectifs%20d%E2%80%99investissement%20responsable%20.pdf	Lors d'un changement



Lien vers le site internet des fournisseurs d'analyse ESG

Vigeo	Description de l'agence	http://www.vigeo-eiris.com/
Oekom	Description de l'agence	http://www.oekom-research.com/index_fr.php
Sustainalytics	Description de l'agence	http://www.sustainalytics.com/esg-research-ratings/
Carbone 4		http://www.carbone4.com/secteurs/finance/
Proxinvest	Description de l'agence	http://www.proxinvest.fr/
ISS	Description de l'agence	https://www.issgovernance.com/

Avertissement

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS, membre d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

Il est rappelé que la consultation des DICI est obligatoire avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement dans un fonds. Les DICI sont disponibles sans frais auprès d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital n'est pas garanti.

La réponse aux questions du Code de transparence relève de l'unique responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS.